



1. SECURITE ET RESPECT DU PERSONNEL, ECONOMIE, HYGIENE

Sécuriser l'élimination des déchets par l'application de la réglementation, réaliser des économies en rationalisant le tri à la source.

2. CONSIGNES GENERALES

Elles consistent, notamment, à **se laver les mains**, à **manipuler avec soin les objets tranchants et piquants** et à les jeter immédiatement après usage dans un collecteur prévu à cet effet (cf ci-dessous), à **ne pas recapuchonner** les aiguilles, à désinfecter ou stériliser convenablement les instruments ou à les jeter après utilisation selon le cas, à porter un équipement de protection personnel adapté aux diverses situations (gants, masque, blouse, tablier, lunettes).

3. REFERENCES LEGISLATIVES, REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

Références législatives, réglementaires et normatives

« Élimination des déchets d'activités de soins à risques » guide technique Ministère de l'emploi et de la solidarité décembre 1998

4. DEFINITION ET ABREVIATIONS

DAOM: déchet assimilé aux ordures ménagères : papiers, emballages, coton non souillé

DASRI: déchet d'activité de soin à risque infectieux

DCC: déchet à caractère confidentiel : papiers, étiquettes comportant des informations confidentielles

5. ELIMINATION DES DECHETS

DAOM : Déchet à éliminer dans les poubelles de ville en respectant le tri

DASRI :

- Collecteurs plastiques normés NF X 30-500 : pour les objets coupants, piquants ou tranchants,



- Sacs normés NF X 30-501 : ou cartons plastifiés pour les DASRI mous

DCC : Déchet à éliminer dans les poubelles de ville après destruction

6. ENTREPOSAGE

Ces lieux d'entreposage, correctement identifiés, doivent être réservés à l'entreposage du "sale", avoir une superficie suffisante, être facilement lavables et désinfectables, être protégés contre la pénétration des animaux, être sécurisés contre le vol.